

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 725

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 61

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« montants »,

le mot :

« produits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.